

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D\_2024\_03\_15

Séance du 28 mars 202

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 22 mars 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Viviane VAUDRAY.

**ABSENTS EXCUSES** : Marie-José TRAINA → procuration à Marie-Claire CARTONNET  
Guillaume DUCOLOMB

**ABSENTS** : Isabelle VAUDRAY, Evelyne SUBIT

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Mme Céline THEVENOUX

**RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 janvier 2018, la commune avait opté pour un rétablissement des rythmes scolaires sur 4 jours.

Pour la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves, lors de la séance du conseil d'école en date du 18 mars 2024 se sont prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours, aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**SE PRONONCE** pour le maintien de la semaine à 4 jours, aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30

ANSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,  
Emmanuel GINET

